

AFFAIRE N° 31. - Alimentation en eau potable du Secteur
BRULE-LES-BAS/BELLEPIERRE - Intervention de la DIRECTION DEPARTEMEN-
TALE DE L'EQUIPEMENT.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à confier au Service Départemental de l'Équipement les études et la surveillance des travaux d'alimentation en eau potable du Secteur BRULE-LES-BAS/BELLEPIERRE.

L'intervention du Service de l'Équipement s'effectuera conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 23 Avril 1949, lesquels comportent en particulier le mandatement d'honoraires à son profit dans des conditions définies.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 1 302-59 du Budget de 1971 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
M. Decaris le 22 juillet 1971
J. de Fufel
Le Secrétaire Général
Signe: Ph. Kessler
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signe: M. C. A LARCON